

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Ministère  
des  
Travaux Publics.

6<sup>me</sup> Division.

Bâtiments civils.

1<sup>er</sup> Bureau.

Académie  
de France à Rome.

Réparations des dégâts  
causés aux bâtiments  
pendant l'occupation par  
les troupes romaines.

Paris, le 18 Mars 1850

Monsieur, J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée, le 4 Mars courant, pour m'exposer que M<sup>r</sup>. Marini, Architecte de l'École de France à Rome, vous a signalé une différence entre le chiffre énoncé dans la lettre de mon prédécesseur en date du 8 Octobre dernier, pour la réparation des dégâts causés par les troupes romaines, dans les bâtiments de l'École, et le montant du devis dressé par cet Architecte.

J'ai l'honneur de vous informer que cette différence a été reconnue et que le crédit demandé est conforme à la somme portée au devis.

Quant à votre demande relative à un à-compte de 10,000<sup>fr.</sup>, je m'empresserai de prendre des mesures pour que cette somme vous parvienne aussitôt que le crédit demandé aura été voté.

Recevez, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.  
Le Ministre des Travaux publics,  
Pour le Ministre et par autorisation,  
Le Chef de Division,  
Lelièvre

M<sup>r</sup>. Adoux, Directeur de l'Académie de France, à Rome.